

# Et si vous recrutiez un avocat ?

LAURENCE NEUER - LES ECHOS | LE 05/10/2015



Encouragées par la judiciarisation du monde des affaires, de plus en plus d'entreprises vont recruter leurs juristes, voire leurs directeurs juridiques, directement au sein des cabinets d'avocats. Décryptage d'une pratique en plein essor.

À l'ère de la « compliance » et de la légalisation du monde des affaires, les grands groupes recrutent souvent leurs juristes dans le vivier fertile des robes noires.

Le double cursus universitaire rehaussé de quelques années de pratique professionnelle est privilégié par les recruteurs. « *Le candidat idéal, c'est l'avocat diplômé d'une école de commerce qui a environ trois ans d'expérience dans un cabinet anglo-saxon* », note Ian Kayanakis, ancien avocat en arbitrage international devenu directeur de l'une des quatre régions juridiques du groupe Atos.

Outre la rigueur technique et rédactionnelle, l'accoutumance aux fortes pressions et aux horaires de travail élastiques, les anciens plaideurs ont une approche procédurale du risque et une connaissance transversale du droit pur. Un vrai plus pour l'entreprise où « *l'on passe directement à la pratique* », fait observer Isabelle Roux-Chenu, directrice juridique du groupe Capgemini depuis dix-sept ans après avoir exercé quinze ans la profession d'avocat.

## Un maillon parmi d'autres

« *Le responsable juridique a tendance à rechercher ses collaborateurs en consultant le cabinet d'avocats avec lequel il travaille, c'est de cette façon que j'ai été recrutée* », témoigne Isabelle Roux-Chenu, qui vient du cabinet américain Cleary Gottlieb. En outre, ajoute cette dernière, les avocats anglo-saxons qui rejoignent l'entreprise « *bénéficient de l'"attorney-client privilege", autrement dit du secret professionnel avec les clients, et ce "privilège" perdure dans l'entreprise* ».

Encore faut-il, pour l'avocat qui cesse d'être la « star » de ses clients, être à même de relever le défi ! « *Les directions juridiques préfèrent recruter des jeunes qui sont encore en phase de découverte du métier, et peu concernés par la dimension égotique du métier* », souligne Ian Kayanakis. Car plus on est établi, plus il devient difficile de troquer son indépendance contre l'environnement hiérarchisé de l'entreprise dont on devient un maillon parmi d'autres. « *Le juriste d'entreprise devient un support des clients internes, il est là pour répondre à leurs besoins, alors que l'avocat est libre du choix de ses clients et de son emploi du temps* », résume Emeric Lepoutre, ancien avocat inscrit aux barreaux de

Paris, Madrid et New York, et qui, après dix ans d'exercice, a « fait le pari » de devenir chasseur de têtes.

## Une passerelle à double sens

*« Les directeurs juridiques sont plutôt recrutés parmi les juristes seniors qui ont déjà travaillé quelques années en entreprises, après avoir eu un début de carrière professionnelle en cabinet d'avocats, et qui sont devenus des business partners et des forces de propositions auprès de la direction générale », poursuit celui qui, depuis dix-sept ans, recrute pour des grands groupes une dizaine de directeurs juridiques par an, au sein de la population des avocats et des juristes seniors. « 15 % des directeurs juridiques du CAC 40 proviennent directement du barreau parisien ou anglo-saxon, sachant que plus de la moitié des DJ du Cac 40 ont commencé leur carrière en tant qu'avocat. »*

La « cerise sur la carrière », c'est l'accès à l'instance de direction de l'entreprise. Contrairement aux pays anglo-saxons, devenir membre du comité exécutif n'est pas une promotion automatique. *« Le "lawyer" qui a fait Yale ou Harvard a une image plus prestigieuse que l'avocat français, en raison de la sensibilité accrue des entreprises américaines sur les questions juridiques et la compliance. Le "general counsel" est donc, de fait, membre du comité exécutif, et reporte au président - ce qui devrait entrer peu à peu dans les moeurs en France, se satisfait Emeric Lepoutre. Quatre PDG des 100 plus grandes entreprises américaines sont d'anciens avocats ! »*

Plus rares sont les directeurs juridiques issus de l'avocature qui deviennent des opérationnels purs. C'est le cas de Cassandre Mariton-Segard devenue directrice juridique adjointe puis directrice de la protection juridique et fiscale d'Aviva France. Cette légitimité, elle l'a acquise en démontrant sa « *sensibilité au business et à l'opérationnel* ». L'équipe de 90 personnes qu'elle dirige compte deux tiers de juristes, dont d'anciens avocats, eux aussi convertis à l'opérationnel. *« Ces mobilités développent la polyvalence et permettent d'avoir un oeil très aguerri sur les métiers de l'entreprise »,* témoigne la globe-trotteuse d'Aviva.

La passerelle vers le monde des affaires n'est pas à sens unique. Et l'avocat, qui l'est à vie, peut à tout moment revenir à ses premières amours. C'est ce qu'a fait Gilles Kolifraith. Après six années passées chez Linklaters puis Gide, il a rejoint le monde de la banque et de l'assurance comme directeur juridique avant d'entrer en qualité d'associé dans le cabinet américain Kramer Levin. *« La complémentarité de ces deux métiers m'a permis d'avoir une dynamique plus entrepreneuriale et plus d'agilité pour aider mes clients à mettre leurs projets en oeuvre. » ●*

Laurence Neuer